

**CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA MAGISTRATURE**

Suite à l'arrivée à l'âge légal d'un titulaire et la démission d'une titulaire, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) recherche, pour le Tribunal cantonal,

DEUX POSTES DE JUGE SUPPLEANT-E
entre 5 et 10%

Vos tâches : vous participez à l'établissement des jugements et décisions du Tribunal cantonal, autorité de deuxième instance jurassienne, et contribuez ainsi au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Votre profil : vous avez suivi une formation juridique complète et êtes titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou de notaire de la République et Canton du Jura. Juriste émérite, vous possédez des connaissances approfondies dans différents domaines, en particulier des codes de procédure. Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles et d'un bon esprit de synthèse. Vous vous distinguez par des méthodes de travail efficaces et par votre capacité à prendre rapidement des décisions. De bonnes connaissances de l'allemand constituent un atout. Vous savez faire preuve de flexibilité.

Informations complémentaires : le CSM est chargé de présenter au Parlement un préavis selon les modalités prévues à l'art. 8a al. 3 de la loi d'organisation judiciaire (RSJU 181.1 LOJ). Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

La fonction de juge suppléant est incompatible avec l'exercice du barreau (art. 12 al. 2 LOJ). De même, le personnel de l'administration cantonale ne peut exercer aucune fonction judiciaire (art. 7 de la Loi d'incompatibilité).

L'élection par le Parlement jurassien aura lieu le mercredi 29 mai 2024.

Délai de dépôt des candidatures : jeudi 22 février 2024.

Entrée en fonction : dès l'élection par le Parlement.

Traitement : selon le décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1).

Contact : les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, à l'adresse du Tribunal cantonal, chemin du Château 9, CP 1693, 2900 Porrentruy.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie de vos diplômes et certificats de travail, les coordonnées téléphoniques de personnes de référence (dont au moins deux références professionnelles), une liste de vos éventuelles publications, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la présidente du Tribunal cantonal, Mme Sylviane Liniger Odiet, qui préside le CSM (032 420 33 00).